

<b>Numéro de dossier : 1060963020</b>	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Rosemont/La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Sommet</b>	Chantier 3.3.1.3 - Habitation - Relocalisation des ateliers municipaux et CHUM
<b>Contrat de ville</b>	-
<b>Projet</b>	Solidarité 5 000 logements et ses suites
<b>Objet</b>	Adopter le Règlement sur la mise en valeur du site des anciens ateliers municipaux Rosemont. Article 89 de la Charte de la Ville.

**RÉSOLUTION CA06-26-0000-**

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ et unanimement résolu :

De soumettre au conseil municipal, pour adoption, le règlement intitulé «Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et des Carrières et par le boulevard Rosemont».

De demander au conseil municipal de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal afin que soit tenue l'assemblée publique de consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

De demander au conseil municipal de mandater la greffière de la Ville de Montréal afin que soit fixée la date, l'heure et le lieu de ladite assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

-- Signé par Paul BOURRET/MONTREAL le 2006-06-21 14:01:32, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Paul BOURRET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont/La Petite-Patrie , Bureau du directeur  
d'arrondissement

**Numéro de dossier : 1060963020**

<b>Numéro de dossier : 1060963021</b>	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Rosemont/La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Sommet</b>	Chantier 3.3.1.3 - Habitation - Relocalisation des ateliers municipaux et CHUM
<b>Contrat de ville</b>	-
<b>Projet</b>	Solidarité 5 000 logements et ses suites
<b>Objet</b>	Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme - site des anciens ateliers municipaux Rosemont.

**RÉSOLUTION CA06-26-0000**

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ et unanimement résolu :

De soumettre au conseil municipal, pour adoption, le règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal», de manière à augmenter la limite de hauteur et de densité sur le site des ateliers municipaux Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

De demander au conseil municipal de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal afin que soit tenue l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la charte de la Ville.

**ADOPTÉE**

-- Signé par Paul BOURRET/MONTREAL le 2006-06-21 14:02:00, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Paul BOURRET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont/La Petite-Patrie , Bureau du directeur  
d'arrondissement

**Numéro de dossier : 1060963021**